

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX
EXTRAIT
du Procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal
dans sa séance du 09 septembre 2008 – 20 h 30
(Application de l'article L121-17 du Code des Communes)

L'an deux mil huit, le **neuf** du mois de **septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, **sous la présidence de** Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM. LANGLET Stéphane - JAUNAIT François – GOUJON Georges – CROIX Gilbert – COUSIN Guy-François – GAUMER Yves – LAURIER André – LEBLOND André.

Mmes COLONNA Emmanuelle – MARTEL Déborah – PIERCHON Valérie – JOUIN Marie-Claude

Absents excusés : M. BROSSAS Jean-Luc – Mme ALLEGRE Véronique

Pouvoir de M. BROSSAS pour Mme MARTEL Déborah

Pouvoir de Mme ALLEGRE Véronique pour Mme COLONNA Emmanuelle

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Déborah

Convocation du 03/09/2008

Nombre de conseillers en exercice : 15 - **Nombre de conseillers présents** : 13

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 10/09/2008

-: -: -: -: -: -: -: -: -

1. Convention pour accueil de loisirs "Le Bois Enchanté" :

Une nouvelle convention sera signée avec l'Association "le Bois Enchanté" à St Augustin des Bois qui assure l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires et les mercredis, afin de redéfinir les conditions de fonctionnement et les participations communales qui sont fixées, à compter du 1^{ER} Janvier 2008, à **10,50 € /J** pour un enfant de plus de 6 ans et à **12 €/j** pour un enfant de moins de 6 ans.

2. Convention avec le C.A.U.E pour aménagement de la zone artisanale du "Pré Bergère" :

En vue d'aménager des parcelles destinées à recevoir des entreprises, sur des terrains classés dans le Plan Local d'Urbanisme en zone 2 AUUY, une mission "accompagnement de la maîtrise d'ouvrage" sera confiée au C.A.U.E . La participation financière de la commune est évaluée à 4500 euros.

3. Subvention pour boisement de terres agricoles :

Une subvention sera sollicitée pour le boisement de 6 ha 62 de terre dont la commune est propriétaire en lisière du bois communal. Un dossier élaboré en ce sens par l'Office National des Forêts, sera déposé près de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. La dépense totale est estimée à 43.300 € subventionnée à hauteur de 60 %.

4. Représentations : Afin de remplir des missions dans divers domaines, des Elus acceptent de représenter la Commune :

- **sécurité routière** : Yves GAUMER
- **prévention des déchets** : E. COLONNA ; S. LANGLET.
- **prévention délinquance** : B. MICHEL . G.F. COUSIN

5. **Personnel - tableau des emplois non permanents :**

- Pour assurer le service à la cantine scolaire et l'entretien des locaux, deux postes temporaires d'adjoint technique pour l'année scolaire, d'une durée de 6h hebdomadaire, sont créés.
- Un poste d'assistant qualifié conservation du patrimoine est créé à titre temporaire, pour le classement des archives communales par un archiviste professionnel.

6. **Association des parents d'élèves – finances :**

Une avance de 1300 € est consentie à l'Association des Parents d'Elèves qui, en raison d'un manque d'étalement des dépenses- la classe de découverte dont une partie du coût est prise en charge par l'Association, devant se faire sur l'année 2008 au lieu de 2009-, rencontre des difficultés momentanées de trésorerie.

7. **Supérette :** Une mutation du fonds de commerce de la supérette, a amené une visite des locaux par des Elus, la Commune étant propriétaire des murs. Compte tenu des travaux d'amélioration effectués par les locataires actuels et sur présentation des factures, le conseil a décidé d'attribuer à Madame et Monsieur CARON APHECEIX , une indemnité compensatrice partielle de 600 EUROS ;

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Bernard MICHEL